STATISTIQUES,
ÉTUDES ET ÉVALUATIONS AVRIL 2017 #17.019

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4E TRIMESTRE 2016

pôle emploi

Au 4e trimestre 2016, on compte environ 281 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

103%

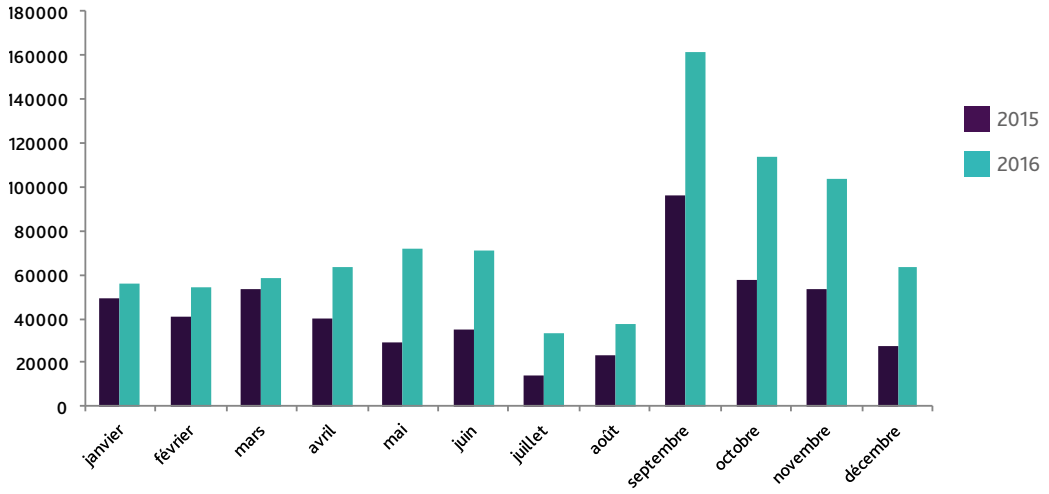
SUR UN AN

Environ 281 000 entrées en formation au 4e trimestre 2016, soit un effectif qui double sur un an.

Entre octobre et décembre 2016, on compte près de 281 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Avec la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires », le nombre d'entrées en formation progresse fortement : +103% par rapport au 4e trimestre 2015 [cf. Graphique 1].

Sur l'année 2016, on compte environ 887 500 entrées en formation de demandeurs d'emploi, soit +71% par rapport à 2015.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



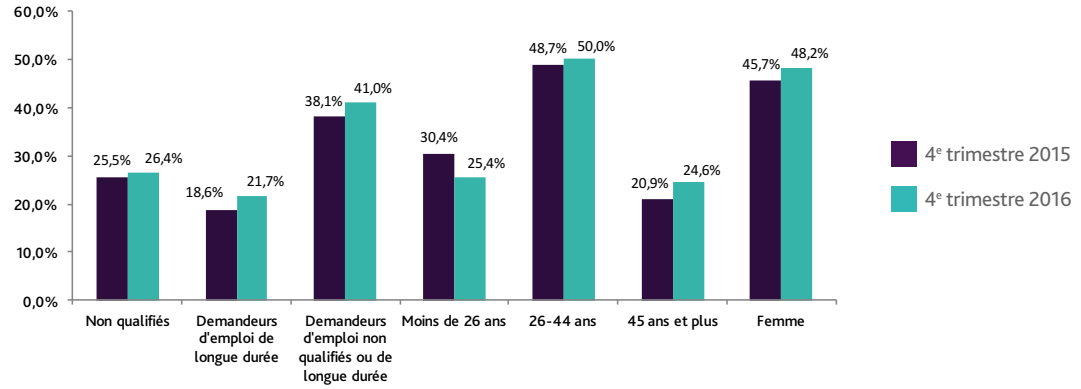
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée progresse

Entre le 4e trimestre 2015 et le 4e trimestre 2016, la part des demandeurs d'emploi entrés en formation non qualifiés ou chômeurs longue durée progresse, avec des hausses respectives d'environs 1 et 3 points [cf. Graphique 2]. La part des demandeurs d'emploi présentant l'un ou l'autre de ces deux critères augmente quant à elle de 3 points.

Dans le même temps, la part des moins de 26 ans recule de 5 points, alors que celle des 45 ans et plus évolue à la hausse (+4 points). La part des femmes parmi les entrants en formation augmente de 2,5 points sur un an ; elle est de 48% au 4e trimestre 2016.

Graphique 2
CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AUX 4E TRIMESTRES 2015 ET 2016



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Non qualifiés : niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu.
Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des AIF et AFC progresse fortement

La hausse des entrées en formation concerne en particulier les formations de type AIF et AFC [cf. Sources et Définitions]. Par rapport au 4e trimestre 2015, leurs parts respectives progressent de 8 et 12 points [cf. Tableau 1].

Tableau 1
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	4e trimestre 2016		4e trimestre 2015		Evolution entre le 4e trimestre 2015 et le 4e trimestre 2016
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	
AFC	58 131	21%	17 564	13%	231%
AIF	95 782	34%	30 474	22%	214%
POEI	7 892	3%	5 670	4%	39%
AFPR	11 572	4%	7 519	5%	54%
POEC	6 883	2%	5 800	4%	19%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	100 731	36%	71 080	51%	42%
Ensemble	**280 991**	**100%**	**138 107**	**100%**	**103%**

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée des formations est en légère diminution

Entre le 4e trimestre 2015 et le 4e trimestre 2016, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue légèrement : elle passe de 446 heures à 424 heures. Cette baisse est principalement liée à la progression de la part des AFC et AIF, dont les durées de formation sont en moyenne plus courtes. Par ailleurs, la baisse des durées de formation concerne la majorité des objectifs de, et plus fortement que pour les autres les formations avec objectif de professionnalisation. [cf. tableau 2].

Tableau 2
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS COMMENCÉES AU 4E TRIMESTRE (EN HEURES)

	4e trimestre 2016	4e trimestre 2015
Ensemble	**424**	**446**
Par type de formation		
AFC	391	322
AIF	261	187
POEI	232	226
AFPR	267	263
POEC	320	314
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	669	723
Par objectif de formation		
Certification	562	594
Professionnalisation	450	514
Pré-qualification	441	474
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	253	247
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	248	287
Mobilisation, aide au projet professionnel	343	373
Perfectionnement, élargissement des compétences	191	227
Formation à la création entreprise	83	83

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Le développement personnel et professionnel, la santé et le transport regroupent près du tiers des entrées en formation

Les dix principaux champs de formation regroupent 62% des entrées en formation [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent près d'un tiers (30%) des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.), le transport et la manutention. L'évolution des durées moyennes varie selon le champ de formation. Ainsi parmi ces dix premiers champs, on observe une évolution à la hausse de la durée de formation dans le commerce, les langues, le secrétariat assistanat et le transport et en recul pour le développement personnel et professionnel ou la manutention.

Tableau 3
NOMBRE DE FORMATIONS ET DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE PAR CHAMP DE FORMATION

	4e trimestre 2016		4e trimestre 2015	
	Durée moyenne (en heures)	Nombre d'entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Nombre d'entrées en formati
Développement personnel et professionnel	356	40 085	382	12 533
Santé, secteur sanitaire	286	23 864	262	11 775
Transport	125	19 713	128	9542
Manutention	893	17 116	905	6 735
Action sociale	263	16 373	242	5 070
Secrétariat assistanat	452	13 772	435	5 596
Langues	423	12 748	459	5 737
Commerce	484	12 073	455	5 659
Hôtellerie-Restauration	162	10 052	175	5 951
Service divers	272	9 160	299	3595

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Note : Seuls les 10 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 62% des entrées en formation)
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Edita Jasaroski,
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :
- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- Action de Formation Conventionnée (AFC) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- Autres formations : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :
- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

pôle emploi

ISSN 2275-5322